



Interpellation – Évaluation systématique des conditions d'accueil des petits enfants lors de vague de chaleur et plan d'action en cas de dépassement

Monsieur le Président,

Messieurs et Mesdames membres de la Municipalité, Cher·ères collègues,

En juin dernier, lors de la deuxième canicule de l'été 2026, une éducatrice de l'UAPE où est accueillie l'une de mes filles m'a fait part de son inquiétude pour la santé des enfants qu'elle encadre, dont l'âge va de 4 à 7 ans. En effet, elle m'a indiqué que les locaux atteignaient des températures de 33 à 35 degrés. De telles températures soulèvent de sérieuses questions quant à la sécurité et aux conditions d'accueil des enfants, et je ne compte plus les récits d'ami.es parents dont les jeunes enfants ont fait des malaises ou vomis lors de cette période.

Du côté des conditions d'accueil de l'enseignement obligatoire, le Département de l'Enseignement et de la Formation¹ du canton a harmonisé un dispositif applicable aux lieux de formations en cas de fortes chaleurs en 2024. Ce dispositif prévoit trois niveaux d'alerte : le niveau rouge, le plus élevé, indique des températures maximales entre 25 et 27 degrés. Une température de 33 à 35 °C dans des locaux accueillant de jeunes enfants constitue donc un signal particulièrement préoccupant pour notre commune, dépassant de loin ce seuil maximal. Il ne s'agit évidemment pas seulement d'une question de confort : les jeunes enfants composent l'une des populations les plus vulnérables aux effets des fortes chaleurs sur l'organisme. Alors que certains parents peuvent bénéficier de lieux de travail tempérés leur permettant de récupérer des nuits tropicales, les professionnelles et professionnels chargés de l'accueil se voient contraintes d'improviser des solutions pour rafraîchir les enfants afin d'éviter déshydratation et coup de chaleur. Cette situation interroge la capacité de la commune à protéger tant les jeunes enfants que le personnel de ces structures, et à soutenir les professionnel·les face à cette responsabilité supplémentaire.

Elle soulève également une question d'équité sociale : les familles précarisées disposant de moins de possibilités d'adaptation — télétravail, proches pouvant les accueillir ou logement suffisamment frais — elles dépendent davantage des structures publiques capables de garantir un accueil sûr pour leurs enfants. Cette question se pose avec une acuité particulière dans le contexte des « logements bouillottes », qui peuvent devenir difficilement habitables lors d'épisodes de fortes chaleurs². À notre sens, les lieux publics responsables des enfants doivent continuer à jouer leur rôle de lieu d'accueil, d'apprentissage et de mise en sécurité, y compris face aux effets de la chaleur.

Plusieurs médias ont récemment relayé les préoccupations du Syndicat des Enseignants Romands (SER) et du Syndicat des Services Publics (SSP) quant à la vétusté et à l'inadaptation de certains bâtiments scolaires face aux vagues de chaleur. Le SSP invite d'ailleurs les enseignant·es à mesurer eux-mêmes la température de leur classe dans le cadre de sa campagne actuelle. Dans ce contexte, et alors que le canton de Vaud lance une cartographie des températures dans l'ensemble

¹

<https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communique/dispositif-dans-les-lieux-de-formation-en-cas-de-fortes-chaleurs>

² <https://solidarites.ch/journal/467-2/inegalite-face-a-la-chaaleur/>



des classes vaudoises, il est vraisemblable que des mesures concernant les bâtiments scolaires de Prilly soient prochainement recueillies par ces différents biais. Nous invitons dès lors la Municipalité à mettre en place une démarche similaire pour les bâtiments accueillant les structures préscolaires et périscolaires relevant de sa responsabilité, afin de disposer de données de température systématiques, comparables et régulièrement actualisées.

Plusieurs interpellations et questions ont déjà été adressées à la Municipalité au sujet des conditions d'accueil des jeunes enfants. En juin 2025, le groupe PSIG a notamment attiré l'attention sur la situation particulière de l'APEMS de Corminjoz, après une première interpellation déposée à l'automne 2023. La présente interpellation du groupe des Vert·e·s s'inscrit dans cette continuité, avec pour objectif principal de documenter les conditions d'accueil et d'apprentissage dans les structures dépendant de la ville, d'en préciser les limites en matière de températures maximales, ainsi que les mesures immédiates à prendre en cas de dépassement.

Dans ce contexte, nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité dispose-t-elle de relevés de température effectués dans les crèches, les UAPE et les APEMS de la commune lors de vagues de chaleur, et si oui, peut-elle en communiquer les résultats par bâtiment ?
2. Quelles sont les valeurs seuils de température maximale définies par la Municipalité pour les lieux d'accueil pré- et périscolaires ?
3. Quels plans d'actions détaillant les mesures à prendre concernant la surveillance des enfants, le type d'activités ou encore le recours à des lieux de repli, ont été établis par les directions des établissements et/ou mis à leur disposition en cas de dépassement de températures présentant un risque pour la santé ?
4. La commune a-t-elle identifié une liste de ces dits lieux de repli, c'est-à-dire des locaux suffisamment frais — par exemple certains abris de protection civile ou d'autres espaces communaux — qui pourraient être mis à disposition des structures d'accueil et/ou des classes ?
5. Pour l'été 2027, quelles sont les priorités de la Municipalité quant à l'adaptation des bâtiments scolaires, pré et péri scolaires concernés, notamment en matière de protection solaire, rafraîchissement nocturne, végétalisation des cours d'école telle qu'indiquée dans le plan climat, isolation et aménagement des espaces extérieurs ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses à ces questions.

Noëllie Genre et consorts

Antoine Virena

J. Weng Dossandts